IPERIA – L’analyse des pratiques professionnelles : démarche et séances (code : MIAPP21)

Mis à jour le 17 avril 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Néant

Public visé

Salariés du particulier employeur (assistants maternels, gardes d’enfants…)

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

14 heures

Validation

Les mises en situation et exercices tout au long du parcours de formation serviront d’outils de suivi d’acquisition des compétences visées.

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Certificat de réalisation

Entrée et sortie permanente

Non

Objectifs professionnels

A l’issue de la formation, l’apprenant sera en mesure de développer une démarche de questionnement sur ses pratiques professionnelles et son accompagnement en vue de les améliorer.

Contenu

-La démarche d’analyse des pratiques professionnelles : objectifs, principes et règles de fonctionnement.
-Présenter une situation professionnelle et exposer ses questionnements/sa problématique aux participants.
-Analyser une situation professionnelle et rechercher les solutions possibles en collectif.
-Mettre en application un plan d’action concret sur chacun des axes d’amélioration identifiés.
-Évaluer les résultats et réajuster ses pratiques professionnelles et son accompagnement.

Modalités pédagogiques

La formation s’appuiera sur des situations professionnelles, élaborée par l’équipe pédagogique, dans l’objectif d’alterner les différentes phases et processus d’apprentissages. L’analyse de mises en situations, d’exercices pratiques servira de support pour apporter les connaissances et développer l’analyse réflexive des stagiaires. Formation interactive (participation active de chaque stagiaire) et individualisée : adaptée au niveau, à l’expérience, aux capacités et rythme d’apprentissage de chaque apprenant.

Profil des intervenants

Formateurs, spécialistes dans le domaine de formation visé par le module, aguerri à la formation pour adultes

Délais et modalités d’accès

– Etre en activité et pouvoir justifier de son emploi avec un bulletin de salaire datant de moins de 3 mois à compter de la date de démarrage de la formation (droit de 58 heures de formation ouverts dès la première heure de travail effectuée)
– Avoir l’aval du parent facilitateur
– Respecter le délai de retour du dossier d’inscription avec les justificatifs administratifs demandés

Financements possibles

«Prise en charge des frais de formation possible dans le cadre de votre plan de développement des compétences en tant que salarié(e) du particulier employeur : se renseigner auprès de gip-sampe@ac-nancy-metz.fr »
Prise en charge de frais de transport et de repas possible, vérifier l’éligibilité

IPERIA – L’analyse des pratiques professionnelles : démarche et séances (code : MIAPP21)

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l’analyse de vos besoins spécifiques et l’adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
  54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019